

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Étaient présents : Stéphane Taillasson, Éric Vinet, Anthony Legallais, Aurélie Gandossi, Christine Panier, Jérôme Cantalejo, Guillaume Bariteau, Vanessa Ghys, Justine Taillasson, Marie Gonin-Gallopain, M. Viguier, Sandrine Beltramé, Nicole Rambaud, M. Gernais, J. Jean.

Étai(ent) absent(s) : Nicolas Figeac

Étai(ent) excusé(s) avec pouvoir :

A été nommée Secrétaire de séance : M. Guillaume Bariteau

L'an Deux mil vingt-six et le vingt du mois de mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Le Douhet, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle Paul Cartier, actuellement transformée en Mairie provisoire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Résultat :	Votants :	15	Suffrages exprimés :	14
	Suffrage blanc :	01	Majorité absolue :	08
	Suffrage nul :	00		

Ont obtenu : Stéphane TAILLASSON : 14 voix

Monsieur Stéphane TAILLASSON au vu des résultats du vote, est proclamé Maire et immédiatement installé. Il prend la présidence de la séance.

Liste des délibérations

Délibération n° 2026-019 :

⇒ *Détermination du nombre des adjoints*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres la création de trois postes d'adjoint au Maire.

Délibération n° 2026-020 :

⇒ *Élection des adjoints*

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Vanessa GHYS. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Délibération n° 2026-021 :

⇒ *Délégations consenties par le conseil municipal au maire*

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions et de signer tout document concernant les cas suivants :

- Gestion des heures complémentaires ou supplémentaires des agents, recrutement de saisonniers ou de remplaçants,
- Fixation et règlement des honoraires d'hommes de Loi,
- Délivrances et reprises des concessions au cimetière,
- Encaissement des indemnités de sinistres des assurances, et passation des contrats
- Gestion des couvertures d'assurance
- Décision et signature des conventions diverses et tout document s'y afférant

Délibération n° 2026-022 :

⇒ *Indemnités du maire et des adjoints*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide que :

Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

- Maire : 44.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter de la date de son élection soit le 20 mars 2026
- Adjoints : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 25 mars 2026 (date de l'arrêté de délégation du Maire)

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du CGCT.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la réglementation ou de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

Délibération n° 2026-023 :

⇒ *Désignation des représentants auprès des organes délibérants des EPCI, des syndicats de communes et des syndicats mixtes*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide que l'élection des délégués aura lieu après appel à candidature, par décision collégiale, sans application du scrutin secret uninominal. Il a désigné comme suit les délégués auprès des différents organismes, à savoir :

- Communauté d'agglomération de Saintes : Titulaire : M. Stéphane TAILLASSON
 Suppléante : Mme Vanessa GHYS
- Syndicat départemental voirie : Titulaire : M. Jérôme CANTALEJO
 Suppléant : M. Éric VINET
- Symba : Titulaire : M. Anthony LEGALLAIS
 Suppléant : M. Mathieu GERNAIS
- Fléaux atmosphériques : Titulaire : M. Jérémie JEAN
 Suppléante : Mme Justine TAILLASSON
- SOLURIS (syndicat informatique) : Titulaire : M. Mickaël VIGUIER
 Suppléante : Mme Marie GONIN-GALLOPIN
- Syndicat de Pays de Saintonge Romane : Titulaire : Mme Nicole RAMBAUD
 Suppléante : Mme Christine PANIER
- FDGDON : Titulaire : Mme Justine TAILLASSON
 Suppléante : Mme Sandrine BELTRAME
- Syndicat des eaux et assainissement (EAU 17) : Titulaire : M. Mathieu GERNAIS
 Suppléante : Mme Nicole RAMBAUD
- C.N.A.S. : Titulaire : Mme Aurélie GANDOSSI
- Délégué à la défense : Titulaire : Mme Vanessa GHYS
- Syndicat d'électrification (SDEER) : Titulaire : M. Jérôme CANTALEJO
 Suppléant : M. Guillaume BARITEAU
- Référents tempête ERDF : Titulaire : M. Anthony LEGALLAIS
 Suppléante : Mme Sandrine BELTRAME

Délibération n° 2026-024 :

⇒ *Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Dissout le CCAS à compter du 30 avril 2026 et de ce fait ne nommera pas de membre à compter de son renouvellement
- Dit que la commune exercera directement cette compétence,
- Transfère le budget du CCAS dans celui de la commune à compter du budget primitif 2026,

NB : Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Le précédent procès-verbal est disponible sur notre site internet www.ledouhet.fr > Vie municipale > Comptes-rendus > Conseil Municipal ou au secrétariat de la mairie.

Affichée le 25 mars 2026

Insérée sur le site internet le 25 mars 2026

**Le Maire,
Stéphane TAILLASSON**

